



Société
des Régates
du Havre

AVIS DE COURSE

FAMILY CUP

Samedi 02 et dimanche 03 septembre 2017

Société des Régates du Havre



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte aux sportboats et aux croiseurs OSIRIS/HN. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 27 août 2017. Passé ce délai, l'acceptation des inscriptions tardives se fera à l'appréciation du comité organisateur.
- 2.2 Les frais d'inscription sont fixés à 30 € par bateau et sont payables par chèque établi à l'ordre de la Société des Régates du Havre (SRH) accompagné du formulaire joint en annexe ou par virement bancaire.
- 2.3 Dans la limite des bateaux disponibles, la SRH pourra mettre à disposition des équipages ses J80 aux tarifs suivants :
 - 150 € par bateau pour les licenciés FFVoile SRH rapportant au minimum 400 points au club en habitable en 2017,
 - 150 € par bateau pour les licenciés FFVoile SRH rapportant au minimum 350 points au club en voile légère en 2017,
 - 250 € par bateau dans les autres cas.

Ces frais comprennent la mise à disposition du J80, d'un jeu de voiles et l'inscription à la régata. Pour chaque J80 mis à disposition, l'équipage devra remplir un contrat de mise à disposition avec la SRH au moment de l'inscription, et déposer un chèque de caution de 1800€.

- 2.4 Chaque membre de l'équipage doit présenter au moment de l'inscription :
- licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - une autorisation parentale pour les mineurs.

3. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- 3.1 Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 4 ou 5 personnes. Chaque équipage doit être exclusivement constitué de membres de la même famille (grands-parents, frère, sœur, cousin,...). Une attestation sur l'honneur sera fournie par le skipper lors de l'inscription.
- 3.2 Pour la classe J80, il ne sera pas fait application de la règle de classe sur le poids maximum de l'équipage.
- 3.3 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

4. FORMAT DE L'EPREUVE ET PARCOURS

- 4.1 Les parcours seront de type bananes et/ou côtiers.
- 4.2 2 courses devront être courues pour valider la compétition.

5. PROGRAMME

Samedi 02 septembre 2017

- 12h00 : accueil des équipages et inscription
13h00 : briefing des équipages
14h30 : premier signal d'avertissement et courses à suivre
19h30 : soirée à la SRH

Dimanche 03 septembre 2017

A partir de 07h45 : les familles sont invitées à venir partager un petit déjeuner au Palais des Régates du Havre à Sainte-Adresse et regarder la parade des Grandes Voiles du Havre qui passera dans la Baie.

- 11h00 : briefing
13h30 : sortie du port (interdite avant par arrêté pour les Grandes Voiles du Havre)
14h30 : premier signal d'avertissement
17h00 : remise des prix

6. FESTIVITES

Pour une ambiance conviviale, la terrasse de la SRH sera mise à disposition pour un pique-nique d'ouverture le samedi midi lors de l'accueil des équipages, chaque concurrent devant apporter son pique-nique.

Lors de la soirée du samedi, la SRH fournira les boissons (vin, jus de fruit et eau) et la musique. Chaque équipage apportera une spécialité culinaire familiale. Un barbecue sera allumé et à la disposition des équipages. Toutefois, si l'équipage souhaite commander un repas, il devra se rapprocher du restaurant « Les Régates ».

7. CLASSEMENT

- 7.1 Le classement se fera conformément à l'annexe A des RCV 2017/2020 – système de points à minima.
- 7.2 Tout équipage regroupant des membres de 3 générations ou plus bénéficiera d'un bonus. Les modalités de ce bonus seront précisées dans les instructions de course.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. PRIX

Le vainqueur de la compétition se verra confier le Trophée perpétuel de la Family Cup jusqu'à la prochaine édition.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates du Havre
Quai Eric Tabarly 76600 LE HAVRE
Mail : responsableevenement@lesregates.com
Tél : 02.35.42.41.21

BULLETIN D'INSCRIPTION FAMILY CUP

Le Havre

02 et 03 septembre 2017

Nom de l'équipage : _____

Contact responsable de l'équipage :

Nom : _____ Prénom : _____

Tél fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Liste des équipiers (nom, prénom, n° de licence FFVoile, date de naissance)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence FFVoile

Montant des frais d'inscription par bateau :

Inscription à la régata : 30 €

- Nom du bateau :
- Type de bateau :
- Coefficient HN :

Mise à disposition d'un J80 et inscription incluse :

- Licenciés rapportant le nombre de points minimum à la SRH : 150 €
- Autres cas : 250 €

Chèque à l'ordre de la SRH N° _____ de la banque _____

Virement sur le compte bancaire de la SRH
(IBAN : FR 76 30003 01028 00037267 503 31/BIC : SOGEFRPP)

Ce bulletin d'inscription complété est à renvoyer au plus tard le 27 août 2017 :

- ❖ Soit par courriel à la SRH : responsableevenement@lesregates.com ; en cas de paiement par virement
- ❖ Soit par la poste à la SRH – Quai Eric Tabarly – 76600 LE HAVRE ; en cas de paiement par chèque

Signature du skipper